

RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE

Code greffe : 5101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00060

Numéro SIREN : 810 560 813

Nom ou dénomination : TPS BBL

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2023 sous le numéro de dépôt 2828

TPS BBL

SAS au capital de 20 000 euros,
immatriculée au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE sous le numéro 810 560 813,
dont le siège social est situé : RUE LOUIS BLERIOT, AEROPORT, 51320 BUSSY-LETTREE

**TEXTE DE LA RÉOLUTION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 30 JUIN 2023**



EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir une perte de 65 694,93 euros.

En outre, la société comptabilise 38 397,22 euros, inscrits au crédit du compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de ces éléments, l'Assemblée générale décide d'affecter tout d'abord les sommes susvisées comptabilisées au crédit du compte « Report à nouveau » sur le compte « Autres réserves ». Le compte « Autres réserves » s'élève désormais à 38 397,22 euros.

Ensuite, l'Assemblée générale décide d'apurer une partie de la perte comptabilisée à l'issue de l'exercice par imputation à due concurrence sur le compte « Autres réserves » ainsi constitué, soit à hauteur de 38 397,22 euros (correspondant à la totalité du compte « Autres réserves »).

Enfin, l'Assemblée générale décide d'affecter le reliquat restant de résultat au compte « Report à nouveau », qui présentera alors un solde débiteur de 27 297,71 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 73 214,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 36,60 euros

Exercice N-2 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-3 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat réalisé à la clôture de l'exercice, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

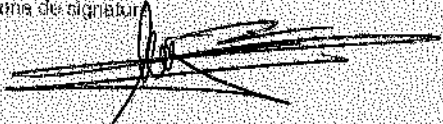
L'Assemblée générale décidera, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société. Cette décision interviendra au plus tard dans un délai de quatre mois à compter des présentes.

2A¹

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Les Dirigeants

Zona de signatur

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a grey rectangular background.

Certifié conforme

TPS BBL
SAS au capital de 20 000 euros,
immatriculée au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE sous le numéro 810 550 813,
dont le siège social est situé : RUE LOUIS BLERIOT, AEROPORT, 51320 BUSSY-LETTREE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an 2023,
le 30 juin,
à 14 heures,

Au siège social, RUE LOUIS BLERIOT, AEROPORT, 51320 BUSSY-LETTREE

Les associés de la société TPS BBL, SAS au capital de 20 000 euros, divisé en 2 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Abdelali ZIZOUN, propriétaire de 1 200 actions
- Madame Christelle PETITJEAN, propriétaire de 800 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 2 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Abdelali ZIZOUN.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération de la Directrice générale sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir une perte de 65 694,93 euros.

En outre, la société comptabilise 38 397,22 euros, inscrits au crédit du compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de ces éléments, l'Assemblée générale décide d'affecter tout d'abord les sommes susvisées comptabilisées au crédit du compte « Report à nouveau » sur le compte « Autres réserves ». Le compte « Autres réserves » s'élève désormais à 38 397,22 euros.

Ensuite, l'Assemblée générale décide d'apurer une partie de la perte comptabilisée à l'issue de l'exercice par imputation à due concurrence sur le compte « Autres réserves » ainsi constitué, soit à hauteur de 38 397,22 euros (correspondant à la totalité du compte « Autres réserves »).

Enfin, l'Assemblée générale décide d'affecter le reliquat restant de résultat au compte « Report à nouveau », qui présentera alors un solde débiteur de 27 297,71 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 73 214,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 36,60 euros

Exercice N-2 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-3 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Compte tenu du résultat réalisé à la clôture de l'exercice, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée générale décidera, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du Code de commerce, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société. Cette décision interviendra au plus tard dans un délai de quatre mois à compter des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 3

L'Assemblée générale rappelle en tant que de besoin qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Dirigeants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des autres cotisations déductibles assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

1. Madame Christelle PETITJEAN

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Directrice générale :
156 027,84 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 5

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Dirigeants.

2A³

Les Dirigeants

Zone de signature

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	900	693	207	387
Autres immobilisations corporelles	124 519	44 264	80 254	97 818
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	59 141		59 141	52 803
ACTIF IMMOBILISÉ	184 560	44 957	139 603	151 009
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	240		240	2 140
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	290 581		290 581	425 986
Autres	36 946		36 946	44 592
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	51 189		51 189	67 861
Charges constatées d'avance	16 691		16 691	4 453
ACTIF CIRCULANT	395 647		395 647	545 032
Frais d'émission d'emprunt à étaier				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	580 207	44 957	535 250	696 040

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 20 000	20 000	20 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale	2 000	2 000
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	38 397	4 516
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-65 695	107 095
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-5 298	133 611
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
-auprès des établissements de crédit	151 648	241 866
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 000	20 000
Dettes :		
- Fournisseurs et comptes rattachés	166 261	105 437
- Fiscales et sociales	173 786	194 574
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28 853	552
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	540 548	562 429
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	535 250	696 040